

Hiver 1996/97

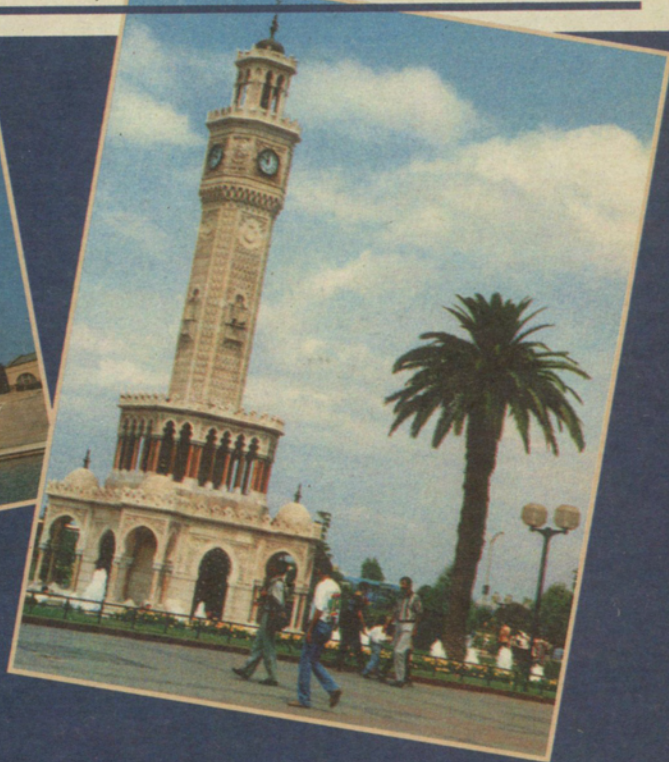


# MEDONDES

Unité de coordination du PAM - Bulletin d'information publié en anglais / arabe / français - N° 33



**Montpellier :**  
**la réunion**  
**extraordinaire**  
**1er-4 juillet 1996**



**Izmir :** le Protocole  
**«déchets dangereux»**  
**adopté**

**26 septembre-**  
**1er octobre 1996**



**Rabat :**  
**La CMDD**  
**sur les rails**  
**16-18 décembre 1996**



Deuxième semestre 1996 chargé pour le PAM, qui devait concrétiser plusieurs décisions prises à Barcelone en 1995. Montpellier, Izmir et Athènes ont marqué trois étapes importantes du programme, couronnées par le coup d'envoi donné à Rabat, en décembre, à la Commission méditerranéenne du développement durable.

## Montpellier, 1er-4 juillet 1996: Réunion extraordinaire

Cette réunion extraordinaire des Parties contractantes, chargée d'examiner et d'adopter le budget-programme 1997, a réuni les délégués de 17 gouvernements méditerranéens et de la CEE, de 21 OIG/ONG et des 7 Centres d'activités régionales du PAM. Elle était présidée par M. **Nouridine Benomar Alami**, ministre marocain de

l'Environnement, président du Bureau élu par la Neuvième réunion ordinaire de Barcelone. Elle a été ouverte par les allocutions de Mme **Corinne Lepage**, ministre français de l'Environnement, de M. **Jacques Blanc**, président de la Région Languedoc-Roussillon (voir encadré), et de Mme **Elizabeth Dowdeswell**, directeur exécutif du PNUE. Après la présentation par les délégués des divers pays de leurs dernières réalisations en faveur de l'environnement, le plat de résistance au menu de la réunion était le débat sur le budget 1997: les participants sont convenus d'un accroissement de 3,5% des contributions ordinaires au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée et d'une

contribution extraordinaire de 3,5% supplémentaires. Les contributions extraordinaires de la France, de l'Italie et de l'Espagne couvriront une partie du coût des trois réunions prévues au budget approuvé pour 1997. Après avoir approuvé les programmes et les budgets du programme MED POL et des sept Centres régionaux, la réunion a adopté le mandat de la Commission méditerranéenne du développement durable, avec les modalités de sélection de ses membres, après y avoir apporté plusieurs modifications. Il a été enfin décidé à l'unanimité d'accepter l'offre de la Tunisie d'héberger la Dixième réunion ordinaire en septembre 1997. Commentant ces résultats, le coordonnateur du PAM, L. Chabason, y a vu la confirmation que les gouvernements méditerranéens et la CE étaient résolus à tenir leurs engagements de Barcelone 1995. ■



Les personnalités présentes à Montpellier : de gauche à droite M. Jacques Blanc, Mme Corinne Lepage, M. Nouridine Benomar Alami et Mme Elizabeth Dowdeswell

### ILS ONT DIT A MONTPELLIER:

*«Lorsque la communauté mondiale a pris ses engagements lors de la CNUED, il y a bientôt cinq ans, elle l'a fait en sachant que la tâche dont elle se chargeait d'améliorer l'environnement ne serait guère aisée. C'est en commençant à traduire nos projets en actions que nous avons découvert combien il serait complexe et difficile de mettre en oeuvre l'Action 21. ...Certains signes montrent que l'on commence à comprendre de façon différente les répercussions du développement durable et des actions à entreprendre après Rio.»* **Elizabeth Dowdeswell, directeur exécutif du PNUE.**

*«N'attendons pas tout des Etats...Les partenariats avec la société civile sont essentiels: les ONG, les entreprises, les universités, les collectivités territoriales sont des acteurs sur lesquels nous pouvons compter, pourvu que nous encourageons leur coopération sous forme de réseaux méditerranéens.»* **Corinne Lepage, ministre français de l'Environnement.**

*«Je n'ai aucune autre prétention que d'exposer une conviction profonde: la Méditerranée pourrait inaugurer des formes originales de coopération interrégionale et transfrontalière afin de jeter des passerelles vers le futur et inventer son propre modèle de développement, que ne saurait imposer le Nord.»* **Jacques Blanc, président de la Région Languedoc-Roussillon.**





## LANGUEDOC-ROUSSILLON: QUAND UNE RÉGION SE MOBILISE POUR L'ENVIRONNEMENT

Rompant avec une tradition séculaire de centralisation, la France est, depuis les lois de 1982 complétées en 1986, 1992 et 1995, divisée en 26 régions dirigées chacune par un Conseil régional directement élu au suffrage universel auquel l'Etat a transféré une partie de ses compétences en élargissant les possibilités d'intervention des collectivités locales en matière économique et en supprimant sa tutelle administrative et financière. C'est l'une de ces nouvelles collectivités territoriales de plein exercice, la Région Languedoc-Roussillon, située à la partie ouest de la façade méditerranéenne de la France, qui a accueilli la réunion extraordinaire des Parties contractantes à l'Hôtel de Région de Montpellier. Cette Région se signale ces dernières années par une action vigoureuse et novatrice en faveur de l'environnement. Elle a notamment créé, au plan local, l'Agence

méditerranéenne de l'environnement (ou AME, qui publie une «*Lettre de l'environnement en Languedoc Roussillon*») qui intervient dans des domaines très précis comme les espaces naturels protégés et, elle a contribué, au plan régional, à la mise en place, en mars 1995, du Centre des Régions Euroméditerranéennes pour l'Environnement (CREE) qui regroupe 25 régions méditerranéennes de pays membres de l'Union européenne: Espagne, France, Grèce, Italie et Portugal. Le CREE constitue un réseau d'échanges et un cadre d'actions communes et de coopération avec les institutions européennes et les organismes internationaux présents en Méditerranée comme le PAM. Son siège est situé à Athènes et assure la coordination générale. Son Secrétariat général se trouve à Montpellier et anime les commissions de travail et les relations avec le milieu scientifique. Le

CREE a été admis à siéger à la Commission méditerranéenne du développement durable. Il anime actuellement 7 commissions de travail thématiques regroupant de 3 à 9 régions. Autre initiative appuyée par la Région, les 1er et 2 juillet 1996, le Comité de liaison des Associations pour l'Environnement du Languedoc-Roussillon (CLAPE-LR) a organisé à Montpellier une réunion à laquelle ont participé les représentants de 14 ONG partenaires du PAM venus d'Egypte, de Tunisie, du Liban, d'Espagne, d'Italie et de France afin de se concerter sur les principaux points de l'ordre du jour de la réunion extraordinaire qui se déroulait au même moment et de proposer des amendements au mandat de la CMDD. Deux de ces amendements ont été acceptés par les délégués des gouvernements méditerranéens et de la CE.

## Izmir, 26 septembre-1er octobre 1996: Protocole «déchets dangereux»

Exercice en deux temps pour l'adoption du Protocole relatif à la prévention de la pollution de la zone de la mer Méditerranée par les mouvements transfrontières de déchets dangereux. Premier temps, du 26 au 28 septembre, les experts juridiques et techniques de 16 pays méditerranéens et de la CEE chargés de l'élaboration du Protocole ont tenu leur troisième et dernière réunion afin de trouver un accord sur les seuls points toujours en suspens, ce qui a été possible au prix de plusieurs modifications et améliorations du texte soumis. Deuxième temps, du 30 septembre au 1er octobre, ouverte par le ministre turc de l'Environnement, M. Ziyattin Tokar, s'est tenue une conférence de plénipotentiaires à l'issue de laquelle seize Parties contractantes ont signé l'Acte final et

onze le Protocole. L'adoption de ce nouvel instrument juridique clôt le cycle d'élaboration, d'actualisation et de remaniement juridiques intenses qu'a connus le PAM depuis trois ans avec l'adoption du Protocole «offshore», la révision de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles. Aussitôt après la cérémonie de signature, M. Ziyattin Tokar, président de la conférence, et M. Lucien Chabason, coordonnateur du PAM, ont donné une conférence de presse, et le secrétariat du PAM a émis et diffusé un communiqué de presse (voir p.4). La conférence a également adopté trois résolutions: I) sur la signature, ratification, acceptation et approbation du Protocole, II) sur les dispositions intérimaires, III) sur les remerciements au gouvernement turc pour son hospitalité et sa contribution

au succès de la conférence. Enfin les délégations israélienne, française, slovène ont joint des déclarations à l'Acte final pour exprimer des réserves sur des points du Protocole, tout comme le représentant de la Communauté européenne qui a précisé que celle-ci «n'était pas en mesure d'approuver et de signer le Protocole étant donné que ses procédures internes n'étaient pas encore achevées mais qu'elle espérait pouvoir le faire dans un proche avenir». Comme devait le constater M. Chabason, le Coordonnateur du PAM, «l'assise juridique du PAM peut être considérée comme complète, après la grande période de remaniement et d'actualisation juridique qui va s'achever en novembre avec l'adoption et la signature des annexes au Protocole ASP». ■



## Le communiqué de presse d'Izmir (1er octobre 1996):

Depuis des années, le problème des déchets dangereux, de leur transfert et de leur élimination suscite dans les milieux scientifiques, politiques et dans les opinions publiques de vives alarmes. Chacun garde en mémoire l'émotion soulevée par des affaires de trafic illicite où des pays en développement avaient servi de «décharges» à des déchets provenant de pays développés.

C'est pour prévenir la répétition de pareils cas que seize pays méditerranéens ont décidé de renforcer et d'adapter aux conditions spécifiques de la Méditerranée les dispositions internationales en vigueur. Réunis à Izmir, Turquie, le 30 septembre et le 1er octobre 1996, ils ont adopté un Protocole qui prévoit notamment:

- Engagement à la réduction de la production des déchets dangereux
- interdiction des exportations de déchets des pays développés vers les pays en développement
- engagement réciproque de ces derniers à n'en pas recevoir
- passage des navires transportant des déchets dans la mer territoriale soumis à une obligation d'information
- procédure de vérification confiée au Secrétariat de la Convention de Barcelone dans les cas de violation.

Ce Protocole, le sixième de l'ensemble juridique de la Convention de Barcelone, vient compléter celle-ci dans un domaine fondamental de la protection de l'environnement et de la santé publique. Et il innove en prévoyant une assistance financière et technique aux pays en développement de la Méditerranée et en assurant l'indispensable transparence par une information immédiate du public dans les cas de trafic illicite.

Seize Etats méditerranéens et la CEE ont signé l'Acte final de la Conférence d'Izmir. La Communauté européenne, qui a activement pris part au processus d'élaboration du Protocole avec ses partenaires méditerranéens, se réserve de l'approuver quand elle aura achevé ses procédures internes.

## Izmir: un long passé de coopération avec le PAM

En accueillant à Izmir la réunion et la conférence sur le Protocole «déchets dangereux», les autorités turques scellaient aussi un long passé de coopération avec le PAM, d'abord dans le cadre d'un projet pilote lancé en 1987, puis d'un Programme d'aménagement côtier (PAC) réalisé de 1990 à 1993 pour traiter les problèmes de cette ville dynamique, approchant les 2

millions d'habitants, premier centre commercial du pays et deuxième port après Istanbul. Au cours des trente dernières années, la croissance démographique, l'urbanisation et l'industrialisation accélérées ont eu une très lourde contrepartie sur le plan de l'environnement, en raison notamment de la charge polluante déversée dans la baie dont la faible profondeur rend

difficiles les échanges et l'autoépuration de l'eau. Dans le prolongement des résultats du PAC, la Turquie s'est orientée vers la création d'un comité de gestion de la baie d'Izmir comprenant un secrétariat et des groupes de spécialistes, et structuré de manière à être responsable en dernier ressort vis-à-vis du ministre de l'Environnement.

## Athènes, 4-5 novembre 1996: Réunion du Bureau

La réunion du Bureau des Parties contractantes a été ouverte par M. Theodoros Koliopoulos, nouveau ministre adjoint grec de l'Environnement, la présidence étant assurée par Mme Bani Layachi représentant le ministre marocain de l'Environnement. Après que le Coordonnateur du PAM,

M. Chabason, eût présenté les grandes lignes de son rapport d'activité, les membres du Bureau sont convenus des modalités pratiques qu'aura à observer le groupe ad hoc restreint chargé d'examiner et réviser la structure, le rôle et la fonction de l'Unité de coordination et des Centres régionaux

du PAM. Puis, au titre des préparatifs de la 1ère réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable à Rabat en décembre, les participants ont procédé à la sélection des représentants qui devaient être admis au sein de la Commission.

## Monaco, 23-24 novembre 1996: Annexes ASP

Au lendemain de la réunion des experts chargés de mettre au point les projets de texte définitifs, les trois annexes du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée ont été adoptées, le 24 novembre

1996, par une réunion de plénipotentiaires représentant 20 Etats méditerranéens et la Communauté européenne. Ces annexes comprennent: "Critères communs pour le choix des ASP susceptibles d'être inscrites sur la liste des ASPIM" (ASP

d'intérêt méditerranéen)(annexe I), "la liste des espèces en danger ou menacées"(annexe II), et la liste des espèces dont l'exploitation est réglementée". Ainsi est close la période de révision et d'actualisation du système juridique de Barcelone.



## Rabat, 16-18 décembre 1996: La CMDD sur les rails

La première réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) marque une étape importante de l'après-Rio en Méditerranée. Elle a réuni 3 jours durant 30 membres représentant 17 pays riverains et la CE, 3 autorités locales, 3 acteurs socio-économiques et 5 ONG de la région. Les observateurs de 5 organisations internationales ou intergouvernementales et les directeurs des Centres d'activités régionales du PAM étaient également présents. La réunion était placée sous le haut patronage du roi Hassan II. Elle a élu son Bureau de 8 membres, présidé par M. Nouridine Benomar Alami, ministre marocain de l'Environnement et elle a décidé de se doter de son propre règlement intérieur, en confiant au Secrétariat du PAM le soin de le préparer. Après avoir fait part de l'expérience de leurs

pays ou organismes respectifs en matière d'environnement-développement, les membres de la CMDD ont été saisis d'un rapport préliminaire récapitulant les enjeux majeurs du développement durable en région méditerranéenne. Puis ils ont procédé à l'examen de leurs méthodes de travail en décidant de désigner des *gestionnaires de tâches* et de constituer des *groupes de travail thématiques* qui se concentreront sur un nombre limité de sujets pendant des périodes précises. Deux de ces groupes devaient se mettre au travail sans attendre sur deux grandes priorités: la gestion durable des zones côtières et la gestion de la demande en eau. Le premier de ces groupes sera animé par le Maroc et le réseau MEDCITIES, le second par la Tunisie et le Maroc. Ils auront, d'ici un an, à proposer des premières orientations

stratégiques et politiques qui seront exploitables par tous les décideurs de la région et à tous les niveaux. D'autres groupes, oeuvrant sur le moyen terme, se pencheront notamment sur les grands défis que posent au développement durable le tourisme, le libre-échange et l'industrie. Il a également été décidé que la Commission saisisrait d'un rapport sur la situation du développement durable en Méditerranée la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la mise en oeuvre d'Action 21 qui se tiendra à New York en juin 1997. A l'issue de ses débats, la Commission a décidé de tenir sa deuxième réunion en Espagne en mai 1997 afin d'examiner les premiers résultats de ses groupes thématiques et de passer à un échelon supérieur d'action. ■

## Rabat ou le concept en chantier

Le succès du mot est indéniable. Développement, gestion, tourisme, énergie, agriculture, industrie, ville: tout est revendiqué comme durable dans un monde pourtant voué à l'accélération et la précarité des évolutions. Le mot anglais «sustainable» s'est multiplié et déguisé dans toutes les langues, plus ou moins bien traduit, défini et compris, répercuté par les médias, les publications d'une multitude d'organisations internationales, ONG, OIG et associations locales. A lui seul, il semble opérer

une sorte de magie où les problèmes se résoudre automatiquement. Alors? Exorcisme pour une fin de millénaire anxieuse? Il serait fallacieux de s'en tenir à ces apparences, à ce que peut avoir d'irritant tout phénomène de mode qui s'emballe, dans les années 70, le mot «environnement» a connu une fortune comparable composée de la somme des ignorances qu'elle impliquait: et puis, au fil des années, le mot a acquis un contenu, un sens et un poids bien réels au

point de déclencher, parmi les responsables, les opinions publiques et le mouvement associatif, une prise de conscience et une modification des mentalités, des comportements et, pour finir, des choix politiques. Avec Rio à la clef en 1992, ou le passage à un niveau d'action supérieur. Malgré la définition de

base donnée par le rapport Brundtland de 1987 et les affinements qui lui ont été apportés depuis, on évitera de préciser ici, à propos de la réunion de Rabat, le concept de durabilité, et pour une raison simple: il reste en grande part à forger, il est en chantier au sein de toutes les commissions, équipes ou services chargés d'y réfléchir et d'envisager sa mise en oeuvre. Il serait au demeurant bien présomptueux de s'y essayer quand on sait que plusieurs centaines d'indicateurs sont désormais validés au plan international pour en rendre compte! Rappelons seulement que le développement durable implique une démarche transversale et que toute action, tout projet, soit soumis au crible de son impact sur l'environnement. La grande nouveauté, c'est donc que l'environnement et le développement doivent désormais former un couple bien soudé et non plus les termes d'un antagonisme. Or, les phénomènes environnementaux recouvrent rarement les entités administratives nationales. Ils se moquent des frontières des Etats voisins. La coopération régionale paraît donc être le cadre idoine pour intervenir à temps contre les effets pervers des actions de développement sur l'environnement et le cadre de vie. Elle répond mieux à la dimension des problèmes et des enjeux. A la conférence



La tribune de la réunion de Rabat. De gauche à droite: M.A. Hoballah, directeur adjoint du Plan Bleu et secrétaire de la réunion, M.L. Chabason, Coordonnateur du PAM et M. Benomar Ali, ministre marocain de l'Environnement et président du Bureau de la CMDD



...

de Rio, qui avait préconisé la constitution de commissions nationales de développement durable sur le modèle de la Commission prévue au niveau mondial, l'éventualité de commissions régionales n'avait pas été évoquée. Une fois de plus, la Méditerranée, par décision de ses Etats riverains et de la CE, partenaires au sein du PAM et Parties à la Convention de Barcelone, fraye la voie en créant sa propre commission, la CMDD, au mandat et à la composition bien définis, où sont représentés à part entière, en plus des gouvernements, les autorités locales, les acteurs socio-économiques et les ONG. Il convient de rappeler ici le rôle joué par la Tunisie dans l'initiation de ce processus avec la tenue, en novembre 1994, de la conférence ministérielle de Tunis sur le développement durable, assortie d'un programme Action MED 21 qui adaptait au contexte méditerranéen les grands thèmes d'Action 21 de Rio. La première réunion de la CMDD est

donc une «première mondiale», et à ce titre elle est déjà un événement. On lira par ailleurs les impressions d'un des acteurs de la réunion, Mme Bani Layachi, directeur au ministère de l'environnement du Maroc, pays hôte de la réunion et qui a aussi fortement contribué à l'édifice de la CMDD en assumant la présidence du Bureau élu à Barcelone en juin 1995 en la personne du ministre de l'Environnement, M. Nourdine Benomar Alami. La présence active de pays comme le Maroc et la Tunisie pose clairement la question des retombées positives que peut avoir la CMDD sur l'inégalité du développement autour du bassin. Et celle de l'inscription de certaines des actions qui seront envisagées dans le cadre du partenariat euroméditerranéen inauguré à Barcelone en 1995 et concrétisé depuis avec l'adoption du règlement MEDA par l'Union européenne. Prise de contact de responsables appelés maintenant à poursuivre ensemble la réflexion, Rabat n'est que l'amorce d'un

processus au très long cours. La prochaine échéance est la session extraordinaire de l'Assemblée générale chargée d'examiner les résultats de l'après-Rio. La CMDD y fera déjà entendre sa voix. Comme il en va pour le PAM, l'efficacité à venir dépendra de la volonté de tous les gouvernements - car celle des autres acteurs est théoriquement acquise - à y contribuer réellement. Rabat a déjà montré que l'exercice appelle une information claire et complète, de l'imagination, de l'innovation et du courage, des produits et des stratégies exploitables par tous les acteurs de la Méditerranée. Ne retrouve-t-on pas là, sur un plan élargi, ce qui sous-tendait la conception des Programmes d'aménagement côtier du PAM dès 1989? A cet égard, la CMDD apparaît aussi comme le prolongement et la consécration d'un dessein entrevu et amorcé depuis plusieurs années par quelques pionniers au sein du programme méditerranéen. Bien avant Rio et Action 21.

Medondes

## ENTRETIEN AVEC MADAME BANI LAYACHI, DIRECTEUR AU MINISTÈRE MAROCAIN DE L'ENVIRONNEMENT:

### LES RÉSULTATS DE LA RÉUNION DE RABAT

*En la personne du ministre marocain de l'Environnement, M. Alami, et de vous-même, qui assumez la présidence du Bureau des Parties contractantes depuis 1995, puis aujourd'hui la présidence du Bureau de la Commission, le Maroc s'est fortement impliqué dans la préparation et l'organisation de la réunion de Rabat. D'où ma première question, rituelle: le bilan vous satisfait?*

Il est bien trop tôt pour parler de bilan! Parlons plutôt d'une première appréciation, tout au plus indicative. Bien que la CMDD soit tout à fait neuve, inédite, sous l'angle de sa composition, nous avons pu parvenir à un consensus sur trois points essentiels: la finalité de la Commission, ses méthodes de travail et les thèmes de ses groupes de travail. Sans compter qu'on a pu constituer sans grosse difficulté ces divers groupes. Je pense qu'on ne pouvait guère faire plus à ce stade. Pour le reste, «laissons le temps au temps». Vous voyez, je suis à la fois très satisfaite des débats que nous avons eus pendant ces trois jours, de ce qui en est sorti, et prudente dans mon pronostic: l'oeuvre est devant nous, elle est de longue haleine, il faut que notre Commission

se positionne et s'impose au plan régional comme une instance efficace. Je dirai simplement: Rabat est de bon augure, il s'agit maintenant de convertir l'essai.

*Bon nombre des membres de la Commission, à commencer par M. Alami - qui présidait les débats - ont insisté sur un point: la CMDD n'aura pas vocation à lancer des programmes ou projets particuliers, mais à promouvoir une démarche équilibrée intégrant les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. Vous pensez que ce message est bien passé chez tous les membres de la Commission?*

Ce point est d'autant plus important qu'il fixe le cadre même du travail que nous allons mener ensemble. Nous n'avons pas, c'est évident, à nous substituer aux organes d'exécution nationaux ou régionaux - comme ceux du PAM - mais à formuler des méthodes, des politiques et des stratégies de développement durable qu'il reviendra aux divers acteurs concernés d'exploiter et de mettre en oeuvre. On a parlé au cours des débats de «valeur ajoutée» de nos travaux. Qu'est-ce que ça veut dire? Que nous



devons apporter un «plus» par rapport à tout ce qui se fait ou se fera ailleurs. Il existe de plus en plus de forums, d'institutions, d'organismes qui se penchent

sur le développement durable, des études poussent un peu partout comme des champignons: il serait peu sensé de «doubler» ces travaux. Une perte de temps et d'argent. C'est précisément pour cette raison que nous avons décidé de nous limiter à quelques thèmes bien circonscrits que nous enrichirons d'une approche et d'une réflexion originales. Ce message est-il passé? En tout cas, je n'ai entendu personne soulever d'objection et nous nous sommes séparés sur un accord général dans ce sens. Mais cet apport théorique, je tiens à le souligner, aura une valeur concrète: ainsi, la Commission a elle-même explicitement déclaré qu'elle ne se bornerait pas à définir des objectifs mais qu'elle proposerait aussi les moyens de leur réalisation en indiquant leur rapport coûts-avantages et en indiquant de



nouveaux mécanisme de financement. On invente, on imagine, on anticipe, on fixe au loin l'horizon, mais on garde en même temps les pieds solidement sur terre.

*Justement, restons dans le concret et parlons de l'exemple qui s'offre à nos yeux actuellement: le Maroc. En marge de la réunion de la CMDD, vous avez organisé une exposition pour donner un aperçu de vos réalisations...*

Vous savez, ce n'était vraiment qu'un aperçu, car notre action ne peut se résumer à deux ou trois stands présentant une trentaine de brochures et documents d'information, notamment pour toute l'oeuvre accomplie au plan local (comme les diverses opérations «Villes propres») qui n'est pas toujours la plus spectaculaire mais qui laisse sa marque dans le quotidien.

#### *La population répond?*

C'est notre premier souci: se fonder sur la démarche participative. Sans l'adhésion des citoyens, des principaux intéressés, nos mesures seraient vite inopérantes, si bonnes fussent-elles. Quant à notre action proprement dite, elle s'inscrit dans plusieurs cadres institutionnels: Conseil National de l'Environnement, Stratégie nationale de l'Environnement, Observatoire National de l'Environnement, Plan d'action national de l'Environnement (ou PANE, définissant des actions précises et concrètes dans le cadre de la stratégie), Action 30 (en référence aux 30 millions de Marocains qui vont entrer dans le XXIème siècle) axée sur le développement durable, etc. Bon, je ne vais pas entrer dans le détail, je voudrais dire simplement que l'ensemble de cette action constitue déjà une expérience nationale que nous souhaitons faire partager. Notre Stratégie nationale et nos plans d'actions pour Rabat et Essaouira sont sur Internet. Nous avons eu plus de 2.000 appels en deux mois, surtout de responsables de pays africains qui veulent venir voir sur place ce que nous faisons. Nous pouvons aussi avoir une valeur d'exemple vers le Maghreb et plus généralement le monde arabe. Je le dis sans prétention, car nous sommes encore loin des objectifs que nous nous sommes fixés et cette valeur d'exemple dont je parle n'est pas à sens unique: nos partenaires et voisins ont de leur côté une

expérience à faire valoir, peut-être très différente. Mais le Maroc a, je crois, une position privilégiée de pont entre l'extrémité occidentale du monde arabe et l'Union européenne dont ne la sépare qu'un détroit de 14 km de large. En ce sens, notre participation à des programmes de l'UE, à plusieurs organismes de coopération internationale comme le PNUE, à la Ligue arabe, à l'Organisation de la Conférence islamique, à l'Union du Maghreb arabe, au programme d'action environnemental arabe et à son bureau exécutif du conseil des ministres arabes chargés de l'environnement, nous permet de multiplier les passerelles au niveau de la région pour des échanges et une action mieux concertée en matière d'environnement et de développement durable.

*Pour finir, une question qui, sans être personnelle, s'adresse plus directement à vous: vous êtes une femme qui assume des fonctions importantes dans son pays. Comme une déléguée l'a fait remarquer à la CMDD, vous n'étiez guère nombreuses ces trois derniers jours: quatre femmes sur la trentaine de membres de la Commission! Il reste beaucoup à faire de ce côté-là?*

Oui, et même pour les ONG: à cette réunion de la CMDD, une sur quinze était représentée par une femme... Il reste d'autant plus à faire que si l'on enregistre un peu partout - et notamment au Maroc, où nous avons pour la première fois des femmes parlementaires, - des progrès dans la présence et l'intervention active des femmes dans la vie publique, il s'agit encore souvent de se donner bonne conscience et de les cantonner dans des rôles «sur mesure» où elles seraient soit-disant plus utiles - promotion de la femme, politique de la famille, planning familial, aide sociale, action pour les handicapés, etc. - alors qu'en fait les femmes sont capables de remplir tous les rôles, je dis bien tous! Alors, personnellement, je n'admets pas qu'on fasse du forcing pour mettre les femmes à des postes de responsabilité si elles doivent simplement y servir de paravent, d'alibi! Et quand on me dit, par exemple, que les femmes présenteraient une plus grande sensibilité aux problèmes de l'environnement et du développement durable, je me méfie un peu, car c'est déjà de la discrimination au niveau des tâches. Ce qui est sûr, en

revanche, c'est qu'à mesure que les femmes assumeront des responsabilités accrues dans des questions aussi capitales pour notre avenir comme celles dont nous traitons à la Commission, elles apporteront quelque chose d'essentiel pour deux raisons: elles veulent s'affirmer comme égales et savent d'avance qu'en cas d'échec - si minime soit-il - on l'attribuera fatalement au fait qu'elles sont des femmes. D'où, chez elles, une volonté plus grande d'efficacité et de maîtrise des problèmes. Alors, autant tirer parti de cette volonté pour le bien de toute la collectivité... ■

### **MED POL : Les POP dans le collimateur**

Le gouvernement français a accueilli et parrainé à Marseille, du 2 au 4 octobre 1996, une réunion de consultation d'experts, en application de l'article 6 de la Résolution de Barcelone sur l'environnement et le développement durable de juin 1995 visant «...à ramener d'ici l'an 2005 les rejets et émissions de substances toxiques, persistantes et susceptibles de bioaccumulation à des niveaux qui ne portent pas atteinte à l'homme ou à la nature, en vue de leur élimination graduelle».

Ces substances comprennent notamment les POP, ou «polluants organiques persistants», qui constituent l'un des principaux domaines du Programme d'action mondial de Washington (novembre 1995) et d'un processus d'évaluation amorcé par le PNUE pour douze d'entre eux («la sale douzaine») particulièrement nocifs pour l'environnement et la santé publique.

La réunion était organisée dans le cadre du PAM en collaboration avec le Bureau Industrie et Environnement du PNUE (Paris). Elle a rassemblé quelque 90 participants, dont les experts désignés par 14 pays méditerranéens, des experts internationaux, des représentants d'ONG et du secteur industriel. Les recommandations de la réunion seront présentées à la prochaine réunion des Parties contractantes pour adoption.



## ECHOS DE L'UNITÉ DE COORDINATION ET DES CENTRES D'ACTIVITÉS RÉGIONALES

**L'été 1996 a été marqué par d'importants changements au sein du personnel de l'Unité d'Athènes**

**Ljubomir Jeftic, Coordonnateur adjoint du PAM, a pris sa retraite après 11 ans passés au service du PAM.**

**M**ontpellier, 1er juillet 1996. Ouverture de la réunion extraordinaire. Mme Elizabeth Dowdeswell, Directeur exécutif du PNUE, est à la tribune. Elle vient de rappeler aux représentants des 16 pays méditerranéens et de la CE, les devoirs qui leur incombent pour la protection de l'environnement de la région, les priorités qui les attendent. Elle leur rappelle aussi que le PAM est un modèle de coopération régionale. Une pause. Le ton se charge soudain d'une émotion plus personnelle: «*Il est évident que cela n'aurait guère été possible si ses cadres n'avaient pas eu ces idées et pris ces initiatives remarquables. Et le premier nom qui nous vient à l'esprit est celui de Ljubomir Jeftic. M. Jeftic, il n'est pas nécessaire de faire une description de vos accomplissements pour le Plan d'action pour la Méditerranée. Grâce à votre dévouée contribution, l'Unité de coordination est aujourd'hui bien reconnue et fort appréciée. Le 31 août 1996, «Beb», surnom de M. Jeftic, prendra sa retraite en tant que Coordonnateur adjoint de l'Unité de coordination du PAM. Soyez certain, cher «Beb», que nous sommes profondément conscients de tout ce que vous représentez et que vous avez toujours contribué au succès du PAM.*»

Qu'ajouter à ce panégyrique tombé du ciel de Nairobi? Que «Beb» a naturellement un cursus qui se confond avec sa légende et dont on peut retracer quelques grandes lignes: un doctorat de chimie décroché à l'Université de Zagreb, Croatie, en 1964, vingt ans de recherches en électrochimie, chimie océanique,

modélisation des processus hydrodynamiques et coordination de projets à l'Institut «Rudjer Boskovic» de Zagreb, entrecoupés de séjours d'approfondissement à l'Université de Varsovie, puis à celle de Kansas aux Etats-Unis. En 1981, toujours à Zagreb, nomination à la tête du Département de la planification et de la protection de l'environnement au ministère croate de la Construction, du Logement et de la Protection de l'environnement. En 1985, c'est l'aventure du PAM qui commence avec la nomination à l'Unité de coordination comme spécialiste en sciences de la mer. L. Jeftic sera l'animateur, disons plutôt l'inlassable pèlerin auprès de plus d'une centaine



d'institutions nationales, d'un programme dont son compatriote Stephan Keckes, également sorti de l'Université de Zagreb et premier responsable scientifique du PAM en 1975, a conçu la structure originelle: le MED POL ou programme de surveillance et de recherche en matière de pollution de la Méditerranée. Ce sont les premiers bilans de l'état de la mer suivis des premières mesures antipollution communes, la mise en place du programme d'assurance qualité des laboratoires participants, les projets de recherche interlaboratoires (comme celui portant sur les méduses qui fera date), les dotations en instruments et équipements. «Beb» coordonnera ainsi la phase II et préparera soigneusement la phase III (1996-2005) en déplaçant

l'accent de l'analyse de la pollution vers la lutte antipollution, répondant en cela au recentrage plus général du PAM. Il négociera avec les pays méditerranéens les accords nationaux de surveillance continue, établira ou supervisera les évaluations globales de l'état de la pollution de la Méditerranée. A partir de 1988, il ajoute à son arc la corde du changement climatique: ce nouveau défi lui fait quadriller la Méditerranée d'équipes de travail qui adaptent à leur contexte national ou local les prévisions établies au niveau régional (voir la rubrique Livres-Revues p.15). En 1992, sa nomination au poste de coordonnateur adjoint, qui vient d'être créé pour lui, consacre l'efficacité de son action au sein du programme. Faut-il lui souhaiter une bonne retraite? C'est peut-être là un domaine pour lequel il est peu doué. Aussi, le personnel de l'Unité et des CAR, tous les acteurs du PAM, du MED POL et **Medondes** préfèrent-ils lui souhaiter: «*Bon travail, Beb!*»

► Après le départ de L. Jeftic, c'est **Saverio Civili**, fonctionnaire de première classe (spécialiste en sciences de la mer) à l'Unité qui assume désormais la coordination du MED POL en attendant que le poste soit officiellement pourvu.

► **Christian Marx**, responsable de la gestion des fonds du PAM, a quitté son poste, après avoir été promu à de nouvelles fonctions au sein du PNUE, au Bureau Industrie et Environnement de Paris. Entré à l'Unité en 1987, il y occupait un poste sensible en raison des nombreuses crises financières qui ont jalonné l'histoire du programme par défaut de versement de contributions, notamment dans les années 87/89 et 90/94. Les bouclages des budgets bisannuels s'apparentaient alors à des exercices où cet Alsacien scrupuleux et avisé devait, à l'image d'Ulysse sous les mêmes cieux,



témoigner d'une ingéniosité toute «méditerranéenne» pour déjouer le chant des sirènes, combler les brèches, rétablir les équilibres et proposer des arbitrages forcément douloureux entre les composantes du programme. Gageons qu'il gardera quand même un souvenir ému de ses nuits blanches d'Athènes à la veille des réunions des Parties contractantes...

► **Peter Reic** a été nommé directeur du Centre d'activités régionales du Programme d'Actions prioritaires (CAR/PAP) de Split, en Croatie. Il a pris ses fonctions en juillet dernier. Cet expert, diplômé de la Faculté de Génie civil de Split, Croatie, a participé comme consultant à de nombreux projets de recherche en Italie. De 1992 à 1995, il était directeur du projet "Effets hydrodynamiques sur la diffusion des éléments nutritifs et les efflorescences algales le long de la côte d'Emilie-Romagne". L'ancien directeur par intérim, M. I. Trumbic, assume désormais les fonctions de directeur adjoint et un conseil d'administration du CAR/PAP a été constitué. Toutes les conditions juridiques sont donc remplies pour un fonctionnement normal du Centre. M. L. Chabason, Coordonnateur du PAM, s'est rendu à Split les 28 et 29 octobre pour signer l'accord de pays hôte PAM/PNUE-gouvernement croate.

## Centres d'activités régionales

► Le **REMPEC** (Malte) a tenu dans ses locaux du 22 au 26 octobre 1996, la réunion semestrielle de ses correspondants. Du 29 novembre au 7 décembre, il a organisé le cours MEDIPOL 96 au Pirée, Grèce.

► Le **Centre de télédétection (CAR/TDE)** a pris part, le 25 septembre 1996, à la réunion organisée à Bruxelles à la DGXII de la Commission européenne pour y présenter un nouvel appel de propositions. Le Centre se propose de soumettre deux propositions: l'une de concert avec le Centre thématique européen pour le milieu marin et côtier concernant l'évaluation intégrée de la mer Méditerranée et l'autre visant l'extension du projet DAPHNE.

► Le **Centre ASP** de Tunis lance actuellement une série d'activités préparatoires à l'établissement d'inventaires des éléments de la biodiversité au niveaux national et régional, avec la mise au point de critères communs qui seraient soumis aux Parties contractantes pour adoption.

► De concert avec MEDCOAST, le **Centre du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP)** de Split a organisé à Sarigerme (Turquie), du 2 au 5 novembre, un atelier international pour faire le point des connaissances en matière de gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée. En plus des représentants des pays méditerranéens dont le Centre parrainait la participation, l'atelier a réuni une cinquantaine d'experts de renom de la Méditerranée, de la mer Noire et d'autres régions du monde.

► Au **Centre du Plan Bleu** de Sophia-Antipolis, un important rapport sur les questions de l'eau en Méditerranée a été établi et a servi de base à la réunion Euro-Med sur l'eau qui s'est tenue à Marseille les 26 et 27 novembre. Pour son propre compte et celui de l'unité MED, le CAR/PB renforce actuellement sa coopération avec le METAP (il était à la réunion du Caire, voir plus loin à la rubrique «Fax Méditerranée») dont il assumera le dossier régional de la surveillance, avec EUROSTAT, le service statistique de la CE, l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) dans le cadre son activité Dobris. Et il a activement contribué à la préparation de la réunion de la CMDD à Rabat.

Centres d'activités régionales

## Echos des Programmes d'aménagement côtier

- **Rhodes (Grèce):** La conférence de présentation finale des résultats de ce PAC s'y est tenue les 14 et 15 mai en présence des autorités nationales et locales. L'éventualité d'un suivi est envisagée pour quelques activités.
- **Fuka-Matrouh (Egypte):** L'élaboration du plan de gestion de la zone côtière a démarré en novembre sur la base d'un plan de travail et calendrier détaillés.
- **Malte:** le CAR/PAP de Split a été chargé de la coordination des activités qui seront menées par tous les autres CAR au titre de ce projet.
- **Maroc:** un accord a été conclu entre le PAM et le coordonnateur marocain sur les experts qui procéderont à l'analyse des travaux déjà réalisées dans la zone d'Al-Hoceima retenue pour le projet.
- **Israël:** le projet d'accord pour le PAC a été finalisé, puis il a été signé, le 12 novembre 1996, à l'issue d'une réunion réunissant le Coordonnateur du PAM, M. L. Chabason, MM. Reic, Raimondi, respectivement directeurs du CAR/PAP et du CAR/TDE, de Mme Monique Wiel représentant le Plan Bleu et de M. Raphaël Eitan, ministre israélien de l'Environnement.



## LES ZONES HUMIDES DE MÉDITERRANÉE: LA DÉCLARATION DE VENISE

Du 5 au 9 juin 1996, une importante **Conférence sur les zones humides de Méditerranée** s'est tenue à Venise, Italie. Elle était organisée sous les auspices du ministère italien de l'Environnement et des autres partenaires de l'action **MedWet**: il s'agit d'un projet qui vise à mettre au point des instruments pour la conservation efficace des zones humides et leur exploitation rationnelle dans cinq pays de l'UE relevant de la sphère méditerranéenne: France, Grèce, Italie, Espagne et Portugal. Il est appuyé par les gouvernements de ces pays, la Commission européenne, plusieurs ONG comme le WWF, la Station biologique de la Tour du Valat, le Centre grec pour les biotopes/zones humides et Wetlands International. En dehors des partenaires précités, les représentants de 16 autres gouvernements méditerranéens et de l'Autorité palestinienne étaient présents à Venise. La Conférence a

adopté la **Stratégie relative aux zones humides méditerranéennes**, qui est une application régionale du Plan stratégique de la Convention de Ramsar et «*reflète la conviction qu'il faut allier la conservation de la diversité biologique des zones humides au développement durable*». Les participants ont aussi adopté la **Déclaration de Venise** «*recommandant instamment à tous les Etats méditerranéens, aux organisations et aux personnes concernées de se fixer le but suivant: arrêter la perte et la dégradation des zones humides méditerranéennes et inverser la tendance*».

Prévu à l'origine pour les pays méditerranéens de l'Union européenne, le projet MedWet devrait être étendu aux pays extracommunautaires du bassin dans le cadre d'actions financées par le Fonds mondial pour l'environnement (FEM) et par le programme LIFE de l'UE. La Stratégie méditerranéenne de

Venise est, depuis juin, soumise aux divers gouvernements concernés pour obtenir leur appui; elle pourrait constituer l'un des sujets à inclure dans les travaux de la Commission méditerranéenne du développement durable.

En écho à cette conférence et au large consensus qu'elle a permis de dégager, *Medondes* a demandé à M. Thymio Papayannis, Coordonnateur de MedWet, de livrer ses réflexions sur le sens de l'initiative et d'en rappeler les développements les plus récents dans la tribune libre qu'on lira ci-contre. Les aperçus que nous donnons p.12 sont tirés de la Stratégie de Venise et de publications MedWet («*Caractéristiques générales des zones humides méditerranéennes*», «*Fonctions et valeurs des zones humides méditerranéennes*», éditées par J. Skinner et A. Crivelli, Tour du Valat Le Sambuc-13200 Arles, France). Les photos dont reproduites avec la permission de M. Papayannis. ■

### LES PRINCIPALES ZONES HUMIDES DE LA MÉDITERRANÉE



D'après MedWet, «Caractéristiques générales des zones humides Méditerranéennes»



**TRIBUNE LIBRE:**

**L'action MedWet est en plein essor**

*par Thymio Papayannis, Coordonnateur de MedWet*

Les zones humides sont cruciales pour la biodiversité en Méditerranée, notamment (mais pas seulement) pour la faune, puisqu'elles constituent des étapes capitales sur les grandes voies de migration des oiseaux. Ces zones qui sont en permanence ou temporairement humides (lacs, cours d'eau, marais, étangs, sebkhas, chotts) ont été de tout temps des espaces très précieux pour les populations qui vivaient sur leurs



Lagune d'Orbetello, Italie

bords puisqu'elles leur assuraient des aliments, des matériaux et des services; on a pu ainsi mesurer combien étaient puissants les liens sociaux et culturels qui unissaient les habitants de ces zones.

Au vingtième siècle, ces liens ont été rompus dans de nombreuses parties de la Méditerranée où les zones humides ont été drainées, détruites ou dégradées, ce qui s'est traduit dans certains pays par la perte de quelque 60% de leur superficie. Pour mettre un terme à cette disparition et inverser cette tendance au déclin, une initiative dite «MedWet» a été lancée en 1991 en faveur des populations et de la biodiversité de la Méditerranée, aussitôt après la conférence de Grado tenue cette même année, et ce à l'instigation de la Convention de Ramsar, de la Commission européenne, de cinq gouvernements méditerranéens (du Portugal à la Grèce) et de plusieurs organisations non gouvernementales.

La première phase de MedWet, qui a pris fin lors de l'été 1996, a consisté à élaborer des méthodes et des outils dans les domaines de l'établissement d'inventaires, de la surveillance et de la

gestion des zones humides, de la formation et de la sensibilisation du public, de l'exploitation des résultats de la recherche et de leur essai en certains sites autour du bassin méditerranéen. Ces activités ont connu leur point culminant avec l'organisation de la conférence de Venise de juin 1996, au cours de laquelle une «Stratégie relative aux zones humides méditerranéennes» a été présentée par les partenaires MedWet et approuvée par les participants. Cette Stratégie vise à coordonner et à intensifier les efforts en matière de conservation et d'utilisation durable des zones humides de la région aux niveaux international, national et local.

Dans les mois qui ont suivi, plusieurs évolutions importantes sont venues confirmer qu'une impulsion était conférée à l'action:

Un deuxième projet lancé au titre de MedWet et financé en grande partie par la Commission européenne est en bonne voie; il concerne les zones humides d'Albanie, Algérie, Croatie, Maroc et Tunisie, avec des actions menées aussi bien au niveau national qu'en certains sites pilotes spécifiques (lagunes de Kune-Vain, Beni Boulaïd, delta de la Neretva, Merja Zega, sebkha Kelbia).

Un Comité pour les zones humides méditerranéennes a été constitué sous l'égide de la Convention de Ramsar et comprend des autorités gouvernementales, intergouvernementales et des ONG. Ce Comité a pour mission de planifier et de superviser la mise en oeuvre de la Stratégie relative aux zones humides méditerranéennes et de renforcer la coopération et le soutien à cet effet.

Dans le cadre de l'initiative et avec le concours financier des gouvernements français et grec ainsi que de plusieurs ONG (comme la Fondation Sansouire, le WWF et Wetlands International), une structure de coordination MedWet a été mise en place et une unité

d'élaboration de projet installée en Camargue, France, à la Station biologique de la Tour du Valat; un coordonnateur a été nommé.

Une proposition de projet concernant les zones humides et côtières d'Albanie, Egypte, Liban, Maroc et Tunisie a été établie par MedWet et le Conservatoire du littoral et elle sera prochainement soumise au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) en vue de bénéficier d'un financement.

En novembre 1996, lors de Journées d'étude méditerranéennes organisées à la Tour du Valat, la Stratégie relative aux zones humides méditerranéennes a été analysée et il a été convenu des priorités de la mise en oeuvre, en s'attachant à la collaboration et aux appuis susceptibles d'être obtenus dans la région. Plusieurs nouveaux projets spécifiques ont été examinés.

Ainsi, MedWet se poursuit sous forme d'une action concertée en faveur des zones humides de la Méditerranée sous l'égide de la Convention de Ramsar, associant des organisations gouvernementales et non gouvernementales dans des réseaux de collaboration très étroite. Dans cet esprit, la Convention de Barcelone a été invitée à participer



Zone humide de Dalyan, Turquie

au Comité pour les zones humides méditerranéennes, scellant les liens de forte coopération qui se sont noués dans le passé et qui seront renforcés lors de la phase en cours, notamment par le biais du CAR/ASP de Tunis. La tâche consistant à protéger les zones humides de la Méditerranée et à exploiter leurs ressources sur une base durable est un immense défi qui appelle la participation active et à long terme de tous ceux qui se sentent concernés. ■



— Principales données sur les zones humides de la Méditerranées: —

► pendant des millénaires, ont été essentielles à la vie de la région, offrant, eau, nourriture, matériaux divers et transports (grandes civilisations du delta du Nil)

► dans les siècles plus récents, reléguées au rang de lieux malsains et insalubres qu'il était nécessaire de drainer

► l'importance de leurs fonctions a été redécouverte et soulignée depuis plusieurs décennies: production de matière végétale, réserves pour la pêche, sanctuaires de biodiversité, recharge et protection des nappes phréatiques, contrôle de la sédimentation et de l'érosion et donc stabilisation du sol et des rivages des lacs, rivières et mers, contrôle des crues et des risques d'inondation, rôle

d'épuration et de prévention de l'eutrophisation par absorption des nutriments (engrais des terres agricoles).

► estimation approximative de la superficie: 28 500 km<sup>2</sup> (dont: lagunes côtières: 6 500; lacs et marais naturels: 12 000; zones humides artificielles (lacs de barrage): 10 000

► zones humides importantes: sud de la France (Camargue), littoral Venise-Trieste et delta du Pô en Italie du nord, côte tunisienne (lac d'Ichkeul), delta du Nil en Egypte, delta de l'Ebre en Espagne, delta commun des rivières Axios, Aliakmon et Loudias et zone de Missolonghi en Grèce, delta du Mendèrès en Turquie, etc.

► les lacs salés comptent parmi les plus grandes zones humides de la

Méditerranée (Afrique du Nord/chott el Djerid, Turquie/lac Tuz)

► les zones humides de Méditerranée constituent non seulement des sites de reproduction et d'hivernage pour des millions d'oiseaux mais elles jouent également un rôle d'étape pour un nombre encore plus important d'oiseaux qui s'y nourrissent et s'y reposent lors de leurs migrations annuelles entre l'Afrique et le nord de l'Europe et de l'Asie

► la disparition massive des zones humides des Balkans a fait du lac Skadar (Albanie/Monténégro) et du lac Prespa (Albanie/Fyrom/Grèce) les sites les plus importants pour l'avifaune du sud-est de l'Europe (hérons, goélands, canards, foulques, pélicans blancs, pélicans frisés, cormorans, aigrettes, etc.)

— Les problèmes: —

► ils résultent des destructions (assèchement) et dégradations opérées dans un but sanitaire (paludisme) et pour livrer de l'espace à l'agriculture, aux villes, aux infrastructures et à l'industrie. Avec des effets consignés dans la Stratégie de Venise: «depuis 1930, 73% des marais du nord de la Grèce ont été asséchés; entre les années 30 et 1994, 86% des zones humides de France ont été dégradées; l'Espagne a perdu environ 60% de la superficie originelle des zones humides; et 15% de la superficie des

lacs et des marais du centre et du nord de la Tunisie (mais 84% des zones humides du secteur tunisien du bassin versant de la Medjerdah, grand fleuve qui prend sa source en Algérie et traverse le nord de la Tunisie) ont été détruites entre 1881 et 1987

► les effets en sont très exactement l'atteinte ou la suppression des fonctions essentielles mentionnées plus haut: tarissement de la nappe phréatique (et donc des ressources globales en eau), crues, inondations, eutrophisation, disparition d'espèces et

d'habitats, déstabilisation des sols et rivages, aggravation de l'érosion, diminution des ressources de pêche, perte de valeurs d'agrément touristique

► comme si ces effets - dont certains sont irréversibles - ne suffisaient pas, certains projets à l'étude pourraient impliquer une nouvelle perte ou dégradation de zones humides (aménagement, développement de l'aquaculture intensive en lagunes, projets intéressant les zones de Missolonghi et d'Ichkeul, multiplication des barrages, etc.)

— Les solutions: —

► elles s'inscrivent dans une prise de conscience internationale dont la première grande étape a été en 1971, la signature, dans la ville iranienne de Ramsar, de l'un des premiers traités de protection de l'environnement: la **Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats de la sauvagine**, par lesquels les pays s'engageaient à créer des «sites Ramsar» et plus

généralement à protéger et conserver les zones humides en combinant des politiques nationales à long terme avec des actions internationales coordonnées. En 1994, 14 pays méditerranéens avaient désigné 97 zones humides comme «sites Ramsar» couvrant plus de 500 000 hectares

► l'action MedWet lancée en 1993, les campagnes menées par le mouvement associatif dans nombre de pays méditerranéens chaque fois qu'une

zone humide est menacée, les directives Oiseaux et Habitats de l'UE, la prise en compte des zones humides dans le système révisé de Barcelone et le PAM II (1995), les conférences Ramsar de Kushiro (1993) et Brisbane (1996), la conférence de Venise de juillet 1996 ont marqué de nouveaux développements positifs dans la mise en oeuvre d'une stratégie efficace de protection et réhabilitation des zones humides.



## PARTENARIAT EURO-MÉDITERRANÉEN :

### Le règlement permettant de le financer est entré en vigueur

Le partenariat euro-méditerranéen, lancé à la conférence de Barcelone de novembre 1995 qui réunissait 15 pays de l'Union européenne (dont 5 méditerranéens en y incluant le Portugal) et 12 pays tiers des rives sud et est, a abordé sa phase «concrète» et «pratique» avec l'adoption par le Conseil «Affaires générales» de l'UE, le 15 juillet 1996, du règlement MEDA. Ce règlement (1488/96/CE), entré en vigueur un mois plus tard, permet de financer la coopération entre l'UE et 12 pays méditerranéens extracommunautaires - dont 10 sont déjà partenaires au sein du PAM (Algérie, Chypre, Egypte, Israël, Liban, Malte, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie), plus la Jordanie et les Territoires de Gaza et de Cisjordanie. Les pays bénéficiaires et l'UE fixeront conjointement des programmes triennaux qui viseront prioritairement à favoriser la mise en place d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne et à soutenir des réformes structurelles et sociales. Le montant de référence financière (article 1) pour l'exécution du programme pour la période 1995-1999 est de 3.424 millions d'écus, les crédits autorisés étant inscrits aux budgets annuels de l'UE. Le financement revêt la forme d'aides non remboursables, de capitaux à risque ou de bonification d'intérêts (pour des prêts octroyés par la Banque européenne

d'investissement). Ce nouveau cadre financier unique couvre l'ensemble des coopérations avec les pays méditerranéens et remplace donc des règlements précédents. Tous les partenaires économiques et sociaux, publics et privés, des pays de l'Union européenne et des pays méditerranéens seront invités par des appels d'offres à monter des projets avec le soutien financier de MEDA.

Les objectifs des actions financées figurent en annexe au règlement. Ils comprennent de nombreux domaines, dont certains intéressent directement le PAM comme:

- «la participation de la société civile et des populations à la conception et à la mise en oeuvre du développement;
- le renforcement de la coopération dans le domaine de la pêche et de l'exploitation durable des ressources marines;
- le renforcement de la coopération dans le domaine de l'environnement».

Le rôle du PAM dans la protection de l'environnement avait déjà été officiellement reconnu à la conférence Euro-Med de Barcelone. Il est souligné dans tous les exposés de motifs de la Commission et du Conseil qui ont accompagné, depuis trois ans, la préparation du règlement MEDA

(Sommets européens de Corfou, Essen et Florence), et ce dans les termes suivants: «Les structures institutionnelles existantes, notamment dans le cadre de la Convention de Barcelone de 1976 et du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM), devraient être pleinement utilisées pour permettre l'élaboration d'approches communes et le meilleur suivi de leur mise en oeuvre. Reste maintenant à savoir dans quelle mesure la Commission européenne, dont il est prévu à l'article 4 qu'elle encourage la coordination et la coopération avec les programmes de coopération des Nations Unies, tirera profit de cette disposition, tout comme le «Comité Med» créé pour l'assister dans ses choix, afin d'«utiliser pleinement» ces potentialités du PAM, éventuellement dans le cadre du processus amorcé avec la CMDD. Enfin, les ONG peuvent également prétendre à ce partenariat puisqu'elles sont explicitement mentionnées comme bénéficiaires potentiels des actions financées.

Les Quinze ont toutefois assorti cette assistance financière aux pays éligibles d'une clause politique, sur laquelle le Parlement de Strasbourg avait particulièrement insisté lors qu'il avait débattu du projet et soumis des amendements: aux termes de l'article 3, «le présent règlement se fonde sur le respect des principes démocratiques et de l'Etat de droit, ainsi que des droits de l'homme et des libertés fondamentales, qui en constituent un élément essentiel dont la violation justifie l'adoption de mesures appropriées».

## LE PROGRAMME METAP III A ÉTÉ LANCÉ AU CAIRE

Le Programme METAP, ou Programme d'assistance technique pour la protection de l'environnement méditerranéen, a été lancé conjointement en 1990 par la Banque mondiale et la Banque européenne d'investissement pour renforcer les efforts nationaux de protection de l'environnement et encourager la coopération régionale. Il s'agit donc d'un programme complémentaire des autres programmes en cours à différents niveaux, mais qui a été soigneusement conçu et mis en place. Les ressources disponibles au titre de ce programme sont réunies, en plus des deux banques précitées, par trois autres partenaires: Commission européenne, PNUD, PNUE. La Phase II (1990-1996) qui vient de s'achever a représenté un montant de 30 millions de dollars E.U. répartis en une centaine d'activités. Une grande partie des activités METAP sont orientées vers la solution de

problèmes de milieu urbain liés à l'explosion démographique de certains pays de la rive Sud du bassin, comme la gestion des déchets, l'approvisionnement en l'eau, la pollution atmosphérique. L'accent est mis sur la création de réseaux et la formation au niveau régional.

Le choix du Caire (Egypte), pour le lancement de la phase III qui a eu lieu à l'occasion d'une réunion tenue du 15 au 18 octobre 1986, était hautement symbolique en raison de l'acuité des problèmes auxquels est confrontée cette capitale en pleine explosion démographique (le Grand Caire compte à ce jour plus de 12 millions d'habitants). METAP III s'attachera à une plus grande concertation entre les donateurs, les partenaires nationaux et régionaux, entre les secteurs privé et public, et à l'accroissement des responsabilités nationales. Quelque soixante activités sont

prévues avec une enveloppe de 80 millions de dollars. Le PAM y contribuera notamment par le biais du Plan Bleu, qui a déjà participé aux activités préparatoires et qui sera chargé du dossier régional de la surveillance - notamment de l'élaboration d'indicateurs. A la suite d'une réunion des donateurs de METAP III organisée au préalable à Paris en juillet 1996 et à laquelle participait M. L. Chabason, Coordonnateur du PAM, il a été envisagé d'instaurer un véritable partenariat de travail entre Euro-Med, le PAM et METAP III, notamment, selon les recommandations de la réunion extraordinaire de Montpellier, dans la mise en oeuvre du Protocole «tellurique», le renforcement des capacités des pays en développement et le développement de la gestion intégrée des zones côtières. Les «points chauds» de pollution seront l'une des premières cibles.



## Série des rapports techniques du PAM:

### PNUE: Etat du milieu marin et littoral de la région méditerranéenne

Athènes, 1996, 142 pages, versions anglaise (No 100) et française (No 101) publiées séparément :

Ce volume de la Série des rapports techniques du PAM reprend un document officiellement soumis à la réunion de Montpellier de juillet 1996 et revêt une importance particulière. Il s'agit en effet du «bilan de santé» de la Méditerranée que les Parties contractantes à la Convention de Barcelone demandent au Secrétariat d'établir à des intervalles réguliers pour les aider à apprécier les tendances les plus récentes qui se font jour dans la région et à se prononcer en conséquence sur les mesures à prendre. Le bilan précédent remontait à sept ans (*No 28 de la Série, Athènes, 1989, en anglais seulement*). Cette nouvelle synthèse n'est pas seulement une actualisation du rapport précédent: elle innove en récapitulant d'abord les principales activités économiques de la région, avec leurs incidences sur le milieu marin et littoral, et sur ses

ressources. Le profane soucieux de mieux connaître la région ou le décideur - à quelque niveau que ce soit - disposent ainsi, sous un format réduit, d'un panorama complet - démographique, socio-économique, environnemental, juridique - de la Méditerranée avec ses caractéristiques, ses problèmes et leurs intrications, et des principales actions de coopération menées dans le cadre du PAM. Des encadrés, rédigés avec le concours des Centres d'activités régionales, jalonnent le texte pour l'illustrer concrètement à propos de thèmes spécifiques (télé-détection, changements climatiques, posidonies, phoque moine, eutrophisation, etc.). Après avoir fait état des progrès enregistrés depuis vingt ans dans la lutte contre la pollution et les bénéfices de la coopération intergouvernementale dans la région, le rapport conclue sur une mise en garde: «S'il est

manifeste que la sensibilisation du public aux problèmes de l'environnement ne cesse de croître et que les gouvernements mettent en place les rouages administratifs et techniques pour s'y attaquer dans la plupart des domaines, la salubrité de l'environnement ne pourra être obtenue que si cette sensibilisation se traduit par des actions concrètes (comme, par exemple, au niveau de chaque foyer, le tri préalable des déchets pour faciliter leur réutilisation), par la mise en oeuvre des politiques de l'environnement et l'application effective de la législation pertinente par les instances nationales qualifiées. Trop souvent encore, les gouvernements ne font que réagir aux demandes de groupements écologistes dynamiques sans tracer eux-mêmes la voie».

Les nouveaux volumes qui font suite sont également, à part les deux premiers, des documents officiels du PAM qui ont été soumis aux réunions des Parties contractantes, avec, pour certains, l'adoption de mesures et de recommandations d'accompagnement (Nos 105, 106, 108):

**PNUE: Implications des changements climatiques sur la zone côtière de Fuka-Matrouh (Egypte)** (No 102, Athènes, 1996, 238 pages, anglais seulement).

**PNUE/FAO: Rapports finaux sur les projets de recherche relatifs à l'eutrophisation et à l'accumulation de métaux lourds** (No 104, Athènes, 1996, 156 pages, anglais et français).

**PNUE/FAO/OMS: Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par le zinc, le cuivre et leurs composés** (No 105, Athènes, 1996, 288 pages, en anglais et en français).

**PNUE/FAO/OMS: Evaluation de l'état de l'eutrophisation en mer Méditerranée** (No 106, Athènes, 1996, 456 pages, en anglais et en français).

**PNUE/OMS: Lignes directrices concernant les autorisations de rejet de déchets liquides en mer Méditerranée** (No 107, Athènes, 1996, 200 pages, en anglais et en français).

**PNUE/OMS: Evaluation de l'état de la pollution microbiologique de la mer Méditerranée** (No 108, Athènes, 1996, 270 pages (en anglais et en français)).

### La nouvelle brochure sur le PAM a été publiée:

Une publication qui s'imposait: la précédente brochure datait de 1985. De conception entièrement nouvelle, celle-ci est d'un format plus pratique et sa riche illustration sert parfaitement le texte. Préfacée par le coordonnateur du PAM, M. L. Chabason, elle retrace en 36 pages l'historique du PAM, avec les derniers développements de l'après-Rio, le recentrage sur le développement durable, l'évolution du MED POL, les scénarios du Plan Bleu, les Programmes d'aménagement côtier. Entre les arrêts obligés à Split, Malte et Tunis, on y fera aussi connaissance avec les rouages créés récemment: Centre de télé-détection de Palerme et Centre pour la production propre de Barcelone. Des diagrammes en couleurs, un organigramme du PAM et une liste des sigles permettent de se repérer parmi un programme dont les composantes, les ramifications et les croisements avec d'autres actions internationales sont nombreux, complexes, à l'image même des problèmes environnement-développement de la région. Destinée à un très large public (y compris les élèves, les étudiants), cette rapide visite guidée de la coopération



méditerranéenne permet aussi d'entrevoir les grands défis auxquels est confrontée la Méditerranée. Avec la possibilité de les approfondir en recourant à *l'Etat du milieu marin et littoral* évoqué au début de cette rubrique.

*(Le Plan d'action pour la Méditerranée/Contribution au développement durable du Bassin méditerranéen, 36 pages, 1996, Unité de coordination du PAM/PNUÉ, BP 18019, 48 Vassiléos Konstantinou, 11610 Athènes, Grèce. Version française disponible. Version anglaise sous presse (décembre 1996).*

**Christian Reynaud et al : Transports et environnement en Méditerranée: enjeux et prospectives.**

Il est superflu désormais de souligner l'intérêt des *Fascicules du Plan Bleu*: ils sont devenus une référence incontournable de toute étude sur l'environnement et le développement en Méditerranée. Ce volume, le neuvième de la collection, est particulièrement important puisqu'il porte sur un secteur qui intègre le niveau d'activité des autres grands secteurs économiques et qu'il combine les modes terrestres, maritimes et aériens dans un espace particulièrement fragile. L'intensité des trafics maritimes d'hydrocarbures, l'accroissement spectaculaire prévisible du trafic automobile sur un littoral convoité et soumis aux pressions de millions de touristes, soulèvent de gros problèmes pour tous les Etats riverains. Les évolutions et les solutions possibles sont soigneusement analysées par un expert de l'Institut national de recherche sur les transports qui a également dirigé le Service d'analyse économique du ministère français des transports, avec le concours d'autres experts de toute la Méditerranée (*Editions Economica, Paris/Centre du Plan Bleu, Sophia Antipolis, 1996, 250 pages, préface de Michel Batisse, en français seulement*)

**LIVRES-REVUES**

**Climatic change and the Mediterranean. Environmental and societal impact of climate change and sea level rise in the Mediterranean region.** («Les changements climatiques et la Méditerranée. Impacts sur l'environnement et la société»). Volume II. *Medondes* avait rendu compte en 1993 (no 27) du volume I. Cette publication par un éditeur britannique, avec l'appui du PNUÉ, offre, dans ce volume II, deux études générales: sur les implications de l'évolution du climat sur la région méditerranéenne avec une analyse comparative des principaux résultats, et sur l'élaboration des scénarios de cette évolution. Suivent cinq études de cas entièrement nouvelles de ces impacts prévisibles (Rhodes, baie de Kastela, littoral syrien, Malte, îles de Cres-Losinj). Les études sont précédées d'un résumé et suivies de références propres, et sont illustrées par de nombreux tableaux et diagrammes. Elles reposent sur les travaux et les résultats des équipes de travail organisées en Méditerranée par L. Jetic de 1987 à aujourd'hui, dans le cadre du PAM. Elles complètent les six études de cas du volume I et permettent au lecteur de se forger une vue d'ensemble de l'ampleur et des singularités des impacts en fonction de chaque sous-région ou site examinés. Enfin, les auteurs dessinent les mesures qui s'imposeront pour parer aux effets les plus graves aux plans socio-économique, environnemental, juridique et de l'information. (*Sous la direction de L. Jetic, S. Keckes et JC Pernetta, 1996, 564 pages, en anglais. Copublication Halsted Press (USA)/605Third Avenue New-York 10158-0012 et Arnold (R-U)/338 Euston Road, London NW1 3BH*)

**CALENDRIER DU PAM**

Cours régional sur la gestion des crises	Début 1997	Malte
Atelier régional sur l'application de l'approche écologiquement rationnelle à la planification et au développement du tourisme	9-11 janvier 1997	Split Croatie
XIVème réunion des directeurs de CAR	6-7 février	Athènes Grèce
Exercice MEDEXPOL 97 (REMPEC)	4-8 février	Brest France
Cours régional sur la réutilisation des eaux usées urbaines	Mars	Israël
Première réunion sur la responsabilité et la réparation des dommages	Avril	Athènes Grèce
Réunion du Bureau des Parties contractantes	Début mai	

**MEDONDES**, bulletin trimestriel, est publié par l'Unité de coordination du Plan d'Action pour la Méditerranée en anglais, en arabe et en français. Il se propose d'être un bulletin d'information informel qui ne reflète pas nécessairement les opinions officielles du PAM ou du PNUÉ. Les nouvelles, les articles et les entretiens peuvent être reproduits librement, avec ou sans référence à **MEDONDES**. Cependant, les communications signées ne peuvent être à nouveau publiées qu'avec l'autorisation de l'auteur. Si vous désirez proposer un article sur un sujet relatif aux sciences marines, prière de vous adresser à : Gérard Pierrat, Rédacteur en chef, **MEDONDES**, Unité de coordination du Plan d'Action pour la Méditerranée, 48 ave. Vassiléos Konstantinou, 116 35 Athènes Grèce. Tel. (00301) 725 3190-5 - Fax. (00301) 725 3197.



VIENT DE  
PARAÎTRE



PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE  
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT

*Etat du  
milieu marin  
et littoral  
de la  
région  
méditerranéenne*

MAP Technical Reports Series No. 101

PNUE - Athènes, 1996

Un "bilan de santé"  
détaillé de la  
Méditerranée à  
l'intention des  
décideurs, des  
universitaires et des  
responsables du  
mouvement associatif.

Le Plan d'action  
pour la Méditerranée

Contribution au développement durable  
du Bassin méditerranéen



Une rapide "visite guidée" à  
travers les rouages de la  
coopération  
méditerranéenne pour  
l'environnement.

S' adresser à : Unité du PAM/PNUE, Av. Vassileos Konstantinou, 48  
B.P. 18019 116 10 Athènes, Grèce.



IMPRIMÉ  
SUR PAPIER  
RECYCLÉ

ISSN 1105 - 4034